



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission 26-mai-2015

Date de révision 26-mai-2015

Numéro de révision 0

## SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit CARBIDE INSERTED MANDRELS SHOES AND TOOL INSERTS

Synonymes PRODUCT IDENTIFIER SDS083

Contient Nickel (métal), Chrome, Résinate de cobalt précipité

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Outillage utilisé dans le processus de rodage

Utilisations déconseillées Ne convient pas à une utilisation par les consommateurs.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Importateur

Sunnen SAS  
Domaine Technologique de Saclay  
Bâtiment Apollo  
4 rue René Razel  
91892 SACLAY  
+33 169 30 00 00  
website: www.sunnen.fr

#### Fournisseur

Sunnen SAS  
4 rue René Razel  
Domaine Technologique de Saclay  
Bâtiment Apollo  
91892 SACLAY  
+33 169 30 00 00  
website: www.sunnen.fr

### Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec

Adresse e-mail info@sunnen.fr

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence +33 (0)1 69 30 00 00  
Email: www.sunnen.fr

## SECTION 2. Identification des dangers

### 2.1. - Classification de la substance ou du mélange

#### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Les produits métalliques solides sont généralement classés comme « articles » et ne constituent pas des matières dangereuses sous forme solide. Cependant, une utilisation en aval de l'article peut entraîner l'émission de certains éléments dangereux contenus dans ces produits dans certaines conditions de transformation incluant sans y être limitées : abrasion, coupe ou broyage. La classification ci-dessous concerne l'utilisation pendant ces processus.

Sensibilisation respiratoire	Catégorie 1
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	Catégorie 1
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 1

#### Dangers physiques

aucun(e)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Les produits métalliques solides sont généralement classés comme « articles » et ne constituent pas des matières dangereuses sous forme solide. Cependant, une utilisation en aval de l'article peut entraîner l'émission de certains éléments dangereux contenus dans ces produits dans certaines conditions de transformation incluant sans y être limitées : abrasion, coupe ou broyage. La classification ci-dessous concerne l'utilisation pendant ces processus.



**Mention d'avertissement**

**Danger**

**Mentions de danger**

- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
- H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
- H351 - Susceptible de provoquer le cancer
- H372 - Risque avéré d'effets graves à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Conseils de prudence**

- P261 - Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols
- P342 + P311 - En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
- P304 + P341 - EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
- P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin
- P280 - Porter un équipement de protection des yeux/ du visage
- P281 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis

**Conseils de prudence**

- P285 - Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire
- P304 + P341 - EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
- P342 + P311 - En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
- P261 - Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols
- P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
- P280 - Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage
- P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
- P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin
- P321 - Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette)
- P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
- P201 - Se procurer les instructions avant utilisation
- P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
- P281 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis
- P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin
- P405 - Garder sous clef
- P260 - Ne pas respirer les poussières ou brouillards
- P264 - Se laver soigneusement le visage, les mains et toute partie de la peau exposée, après manipulation
- P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
- P314 - Consulter un médecin en cas de malaise
- P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
- P501 - Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée
- P391 - Recueillir le produit répandu

**2.3. Autres informations**

Aucun à notre connaissance

### SECTION 3. Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

#### 3.2. Mélanges

Nom Chimique	No.-CE	No.-CAS	Pour cent en poids	Classification de substance SGH - L'Union Européenne	No REACH.
Carbure de tungstène	235-123-0	12070-12-1	0-100		donnée non disponible
Carbure de molybdène (Mo <sub>2</sub> C)	235-115-7	12069-89-5	0-30		donnée non disponible
Résinate de cobalt précipité	231-158-0	7440-48-4	0-30	Resp. Sens. 1 (H334) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 4 (H413)	01-2119517392-44-XX XX
Nickel (métal)	231-111-4	7440-02-0	0-20	STOT RE 1 (H372) S 7 Carc. 2 (H351) S 7 Skin Sens. 1 (H317) S 7 Aquatic Chronic 3 (H412)	donnée non disponible
Carbure de zirconium (ZrC)	235-125-1	12070-14-3	0-5		donnée non disponible
Carbure de chrome (Cr <sub>3</sub> C <sub>2</sub> )	234-576-1	12012-35-0	0-5		donnée non disponible
Chrome	231-157-5	7440-47-3	0-5	Flam. Sol. 2 (H228) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H335) Skin Sens. 1 (H317) Resp. Sens. 1 (H334)	donnée non disponible
Zirconium	231-176-9	7440-67-7	0-2	Pyr. Sol. 1 (H250) Water-react. 1 (H260) T	donnée non disponible
Molybdène	231-107-2	7439-98-7	0-2		donnée non disponible
Oxyde de bore	215-125-8	1303-86-2	0-2	Repr. 1B (H360FD)	donnée non disponible
Aluminium (trioxyde de di-)	215-691-6	1344-28-1	0-2		donnée non disponible

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

### SECTION 4. Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Conseils généraux

En tant qu'objets solides, les outils de rodage ne présentent aucun danger aux températures normales. Cependant, en cas de modification pour utilisation par abrasion, broyage, coupe ou transformation de quelque autre façon créant des poussières ou émanations potentiellement dangereuses, ils peuvent entraîner une exposition par inhalation, ingestion ou contact avec la peau ou les yeux. Les informations ci-dessous concernent ces cas.

##### Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

##### Contact avec la peau

Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation/éruption cutanée: consulter un médecin. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

##### Ingestion

Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin en cas d'exposition ou en cas de malaise.

**Inhalation** EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Protection pour les secouristes** Utiliser un équipement de protection individuelle.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes/effets les plus importants** Symptômes de type asthmatique et/ou de type allergie cutanée. Démangeaisons. Troubles respiratoires. Toux et/ou respiration sifflante. Éruptions cutanées.

#### 4.3. Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

**Avis aux médecins** Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter de façon symptomatique.

### SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

##### **Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

aucun(e)

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

##### **Les dangers particuliers résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits**

Aucun en particulier.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

##### **Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

Comme lors de tout incendie, porter un équipement respiratoire autonome et un équipement complet de protection.

### SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

En tant qu'objets solides, les outils de rodage ne présentent aucun danger aux températures normales. Cependant, en cas de modification pour utilisation par abrasion, broyage, coupe ou transformation de quelque autre façon créant des poussières ou émanations potentiellement dangereuses, ils peuvent entraîner une exposition par inhalation, ingestion ou contact avec la peau ou les yeux. Éviter la formation de poussière. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter toute inhalation de poussières. Utiliser un équipement de protection individuelle.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement des particules métalliques fines produites par l'abrasion, la coupe, le soudage, le ponçage, le brûlage, le meulage ou le broyage.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Non applicable.

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 12 pour toute information supplémentaire.

### SECTION 7. Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

### Manipulation

Aucun requis sous l'utilisation normale En cas d'exposition aux poussières : Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les poussières En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver soigneusement après manipulation.

### Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

### 7.2. Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Scénario d'exposition

Pas d'information disponible.

#### Autres lignes directrices

Pas d'information disponible.

## SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Les valeurs limites d'exposition professionnelle s'appliquent à certains des composants résultant de l'abrasion, de la coupe ou du broyage produisant des poussières ou des émanations.

Nom Chimique	Union Européenne	Le Royaume Uni	La France	L'Espagne	L'Allemagne
Carbure de tungstène 12070-12-1		TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>		VLA-EC: 10 mg/m <sup>3</sup> VLA-ED: 5 mg/m <sup>3</sup>	Skin
Carbure de molybdène (Mo2C) 12069-89-5		TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>		VLA-ED: 10 mg/m <sup>3</sup> VLA-ED: 3 mg/m <sup>3</sup>	
Résinate de cobalt précipité 7440-48-4		STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 0.02 mg/m <sup>3</sup>	Skin
Nickel (métal) 7440-02-0		STEL: 1.5 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	
Carbure de zirconium (ZrC) 12070-14-3		TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>		VLA-EC: 10 mg/m <sup>3</sup> VLA-ED: 5 mg/m <sup>3</sup>	
Chrome 7440-47-3			VME: 2 mg/m <sup>3</sup>	VLA-ED: 2 mg/m <sup>3</sup>	
Zirconium 7440-67-7		TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>		VLA-EC: 10 mg/m <sup>3</sup> VLA-ED: 5 mg/m <sup>3</sup>	MAK: 1 mg/m <sup>3</sup> Ceiling / Peak: 1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>
Molybdène 7439-98-7				TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	
Oxyde de bore 1303-86-2		STEL: 20 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	VME: 10 mg/m <sup>3</sup>	VLA-ED: 10 mg/m <sup>3</sup>	
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1		TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 4 mg/m <sup>3</sup>	VME: 10 mg/m <sup>3</sup>	VLA-ED: 10 mg/m <sup>3</sup>	MAK: 4 mg/m <sup>3</sup> MAK: 1.5 mg/m <sup>3</sup>
<b>Component</b>	<b>L'Italie</b>	<b>Le Portugal</b>	<b>Les Pays-Bas</b>	<b>La Finlande</b>	<b>Le Danemark</b>
Carbure de tungstène 12070-12-1 ( 0-100 )		STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>
Carbure de molybdène (Mo2C) 12069-89-5 ( 0-30 )		TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>			TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
Résinate de cobalt précipité 7440-48-4 ( 0-30 )		TWA: 0.02 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.02 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.02 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.01 mg/m <sup>3</sup>
Nickel (métal) 7440-02-0 ( 0-20 )		TWA: 1.5 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>

Carbure de zirconium (ZrC) 12070-14-3 ( 0-5 )		STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>
Carbure de chrome (Cr3C2) 12012-35-0 ( 0-5 )		TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>			
Chrome 7440-47-3 ( 0-5 )	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>
Zirconium 7440-67-7 ( 0-2 )		STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>
Molybdène 7439-98-7 ( 0-2 )		TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	
Oxyde de bore 1303-86-2 ( 0-2 )		TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>			TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1 ( 0-2 )		TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>			TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>
<b>Nom Chimique</b>	<b>L'Autriche</b>	<b>La Suisse</b>	<b>la Pologne</b>	<b>La Norvège</b>	<b>L'Irlande</b>
Carbure de tungstène 12070-12-1	STEL 10 mg/m <sup>3</sup> MAK: 5 mg/m <sup>3</sup>	MAK: 5 mg/m <sup>3</sup>	NDS: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup>
Carbure de molybdène (Mo2C) 12069-89-5	STEL 20 mg/m <sup>3</sup> MAK: 10 mg/m <sup>3</sup>	MAK: 10 mg/m <sup>3</sup>	NDSch: 10 mg/m <sup>3</sup> NDS: 4 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>
Résinate de cobalt précipité 7440-48-4	Skin	Skin TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.02 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.02 mg/m <sup>3</sup> STEL: 0.06 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>
Nickel (métal) 7440-02-0		TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.25 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup> STEL: 0.15 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>
Carbure de zirconium (ZrC) 12070-14-3	MAK: 5 mg/m <sup>3</sup>	MAK: 5 mg/m <sup>3</sup>	NDSch: 10 mg/m <sup>3</sup> NDS: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup>
Chrome 7440-47-3		MAK: 0.5 mg/m <sup>3</sup>			TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>
Zirconium 7440-67-7	MAK: 5 mg/m <sup>3</sup>	MAK: 5 mg/m <sup>3</sup>	NDSch: 10 mg/m <sup>3</sup> NDS: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup>
Molybdène 7439-98-7	STEL 20 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 4 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>
Oxyde de bore 1303-86-2	STEL 75 mg/m <sup>3</sup> MAK: 15 mg/m <sup>3</sup>	MAK: 10 mg/m <sup>3</sup>	NDS: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 mg/m <sup>3</sup>
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	STEL 10 mg/m <sup>3</sup> MAK: 5 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 24 mg/m <sup>3</sup> MAK: 3 mg/m <sup>3</sup>	NDS: 2.5 mg/m <sup>3</sup> NDS: 1.2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 4 mg/m <sup>3</sup>

<b>Nom Chimique</b>	<b>Union Européenne</b>	<b>Royaume Uni</b>	<b>France</b>	<b>Espagne</b>	<b>Allemagne</b>
Résinate de cobalt précipité 7440-48-4			0.001 mg/L blood end of shift at end of workweek Cobalt Background noise on non-exposed subjects, Semi-quantitative (ambiguous interpretation) 0.015 mg/L urine end of shift at end of workweek Cobalt Background noise on non-exposed subjects	15 µg/L urine end of workweek Cobalt 1,F 1 µg/L blood end of workweek Cobalt 1,F,S	
Carbure de chrome (Cr3C2) 12012-35-0			0.01 mg/g creatinine urine Total Chromium augmented during shift (soluble aerosol, Background noise on non-exposed subjects) 0.03 mg/g creatinine urine end of shift at end of workweek Total Chromium soluble aerosol, Background noise on non-exposed subjects		
<b>Component</b>	<b>Italie</b>	<b>Portugal</b>	<b>Pays-Bas</b>	<b>Finlande</b>	<b>Danemark</b>

Résinate de cobalt précipité 7440-48-4 ( 0-30 )	(ACGIH:) 15 µg/L urine end of shift at end of workweek Cobalt Background (ACGIH:) 1 µg/L blood end of shift at end of workweek Cobalt Background, semi-quantitative				
<b>Nom Chimique</b>	<b>Autriche</b>	<b>La Suisse</b>	<b>Pologne</b>	<b>Norvège</b>	<b>Irlande</b>
Résinate de cobalt précipité 7440-48-4		30 µg/L urine end of shift Cobalt			
Nickel (métal) 7440-02-0		45 µg/L urine end of shift, and after several shifts (for long-term exposures) Nickel N			
<b>Component</b>	<b>Roumanie</b>	<b>la Slovaquie</b>	<b>Lettonie</b>	<b>Bulgarie</b>	
Résinate de cobalt précipité 7440-48-4 ( 0-30 )	15 µg/L urine end of work week Cobalt 1 µg/L blood end of work week Cobalt				
Nickel (métal) 7440-02-0 ( 0-20 )	15 µg/L urine end of shift Nickel	0.03 mg/L blood end of exposure or work shift Nickel			

**Dose dérivée sans effet** Pas d'information disponible.  
**La concentration prévisible sans effet (PNEC)** Pas d'information disponible.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Mesures d'ordre technique** Douches de sécurité, stations lave-œil et systèmes d'aération  
**Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux** Toujours porter des lunettes de sécurité homologuées à écrans latéraux lors de l'utilisation de machines.

**Protection de la peau et du corps** Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

**Protection des mains** Gants de protection.

**Protection respiratoire** Aucun requis sous l'utilisation normale. En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement** Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

## SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Solide (sous pression)	<b>Aspect</b>	métallique
<b>Odeur</b>	aucun(e)		
<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques/ - Méthode</b>	
<b>pH</b>	Non applicable	Aucun à notre connaissance	
<b>Point/intervalle de fusion</b>	Non applicable	Aucun à notre connaissance	
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Non applicable	Aucun à notre connaissance	
<b>Point d'éclair</b>	Non applicable.	Aucun à notre connaissance	
<b>Taux d'évaporation</b>	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
<b>Pression de vapeur</b>	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
<b>Densité de vapeur</b>	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	

Densité relative	Non applicable	Aucun à notre connaissance
Hydrosolubilité	Insoluble dans l'eau.	Aucun à notre connaissance
Solubilité dans d'autres solvants	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Coefficient de partage n-octanol/eau	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Température d'auto-inflammabilité	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Température de décomposition	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Viscosité	Non applicable	Aucun à notre connaissance
Propriétés explosives	donnée non disponible	
Propriétés comburantes	donnée non disponible	

## 9.2. Autres informations

Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)	Pas d'information disponible
Limites d'inflammation dans l'air	donnée non disponible

## SECTION 10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

donnée non disponible

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Néant dans des conditions normales de traitement.

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter toute formation de poussière

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun dans les conditions normales d'utilisation

## SECTION 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

<b>Informations sur le produit</b>	Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou divulguées le concernant.
<b>Inhalation</b>	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. L'inhalation de poussières à concentrations élevées peut provoquer une irritation du système respiratoire.
<b>Contact avec les yeux</b>	Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une irritation mécanique. Irritant pour les yeux.
<b>Contact avec la peau</b>	Le contact prolongé ou répétée avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Irritant pour la peau.
<b>Ingestion</b>	Voie d'exposition peu probable.

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Résinate de cobalt précipité	= 6170 mg/kg ( Rat )		> 10 mg/L ( Rat ) 1 h
Nickel (métal)	> 9000 mg/kg ( Rat )		
Oxyde de bore	= 3150 mg/kg ( Rat )		
Aluminium (trioxyde de di-)	> 5000 mg/kg ( Rat )		

<b>Sensibilisation</b>	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>effets mutagènes effets cancérogènes</b>	Pas d'information disponible.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Pas d'information disponible.
<b>Toxicité pour le développement</b>	Pas d'information disponible.
<b>Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)</b>	Peut provoquer des troubles et des lésions à: Système respiratoire, Peau.
<b>Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)</b>	Risque avéré d'effets graves à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Yeux. Système respiratoire. Peau. Sang. Système nerveux central. Système cardio-vasculaire (SCV). Reins. Foie. Poumons. Cavités nasales.
<b>Danger en cas d'aspiration</b>	Pas d'information disponible.

## SECTION 12. Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### **Effets écotoxicologiques**

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia magna
Résinate de cobalt précipité	-	LC50 96 h: > 100 mg/L static (Brachydanio rerio)	-	-
Nickel (métal)	EC50 72 h: = 0.18 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) EC50 96 h: 0.174 - 0.311 mg/L static (Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50 96 h: > 100 mg/L (Brachydanio rerio) LC50 96 h: = 1.3 mg/L semi-static (Cyprinus carpio) LC50 96 h: = 10.4 mg/L static (Cyprinus carpio)	-	EC50 48 h: > 100 mg/L (Daphnia magna) EC50 48 h: = 1 mg/L Static (Daphnia magna)
Oxyde de bore		LC50 72 h: = 0.57 g/L flow-through (Carassius auratus)		EC50 48 h: 370 - 490 mg/L (Daphnia magna)
Aluminium (trioxyde de di-)		LC50 96 h: > 100 mg/L semistatic (Salmo trutta)		LC50 48 h: > 100 mg/L (daphnia magna)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Ces informations ne sont pas disponibles

### 12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Pas d'information disponible.

### 12.6. Autres effets nocifs

Ce produit ne contient aucun disrupteur endocrinien connu ou suspecté.

## SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets de résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
<b>Emballages contaminés</b>	Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
<b>Autres informations</b>	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

## SECTION 14. Informations relatives au transport

### IMDG/IMO

14.1. Numéro ONU	non réglementé.
14.2. Nom d'expédition	non réglementé.
14.3. Classe de danger	non réglementé.
14.4. Groupe d'emballage	non réglementé.
Description	Non applicable.
14.5. Polluant marin	aucun(e).
14.6. Dispositions spéciales	aucun(e).
14.7. Transport en vrac	Pas d'information disponible
conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	

### RID

14.1. Numéro ONU	non réglementé.
14.2. Nom d'expédition	non réglementé.
14.3. Classe de danger	non réglementé.
14.4. Groupe d'emballage	non réglementé.
Description	Non applicable
14.5. Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6. Dispositions spéciales	aucun(e).

### ADR

14.1. Numéro ONU	non réglementé.
14.2. Nom d'expédition	non réglementé.
14.3. Classe de danger	non réglementé.
14.4. Groupe d'emballage	non réglementé.
Description	Non applicable
14.5. Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6. Dispositions spéciales	Aucun(e)

### ICAO

14.1. Numéro ONU	non réglementé.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	non réglementé.
14.3. Classe de danger	non réglementé.
14.4. Groupe d'emballage	non réglementé.
Description	Non applicable
14.5. Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6. Dispositions spéciales	Aucun(e)

### IATA

14.1. Numéro ONU	non réglementé.
14.2. Nom d'expédition	non réglementé.
14.3. Classe de danger	non réglementé.
14.4. Groupe d'emballage	non réglementé.
Description	Non applicable
14.5. Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6. Dispositions spéciales	Aucun(e)

## SECTION 15. Informations réglementaires

### 15.1. Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable à la substance ou au mélange

#### Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	Est conforme à (aux)
DSL/NDSL	Est conforme à (aux)
PICCS	indéterminé
ENCS	indéterminé
La Chine	Est conforme à (aux)
AICS	indéterminé
KECL	Est conforme à (aux)

#### Légende

TSCA - Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques, inventaire, rubrique 8(b)

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information disponible

## SECTION 16. Autres informations

#### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes (a,b,c) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation

H351 - Susceptible de provoquer le cancer par inhalation

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H228 - Matière solide inflammable

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

#### Les principales références bibliographiques et sources de données

[www.ChemADVISOR.com/](http://www.ChemADVISOR.com/)

Date d'émission	26-mai-2015
Date de révision	26-mai-2015
Révision	Commercialisation initiale.

---

La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (UE) n° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006

**Clause de non-responsabilité**

Les informations fournies dans cette FDS sont correctes d'après l'ensemble de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations données ne constituent que des indications destinées à rendre sûrs la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la mise sur le marché, et elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que la substance spécifique indiquée et peuvent ne pas être valables lorsque ladite substance est utilisée en association avec une autre substance ou dans un procédé quelconques, sauf mention explicite dans le texte.

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**